

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 janvier les membres du Conseil municipal de la Commune de CARLENCAS ET LEVAS se sont réunis à 18h00 à la salle de la Mairie de Carlencas, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 07 décembre 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme RADURIAU Linda, Mme ARNAUD Emilie, Mme TOLUAFE Sylvie, Mr BOUCHET Joel, Mr POUJOL Cédric, , Mr GIMENO Michel.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme BEDRY Amélie a donné procuration à Mr BOUCHET Joel
Mr FIGAROL Gérard a donné procuration à Linda RADURIAU

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mr MITTENAERE Johnny
MR ALZIEU Marc

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Emilie ARNAUD** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 07/12/2020

Compte rendu **voté à l'unanimité**

2. CDG34 - Convention d'accès à NET RH

Madame le Maire expose au conseil la convention NET RH, convention qui permet d'avoir accès aux carrières des employés communaux.

Décision communale : les conseillers acceptent à l'unanimité la signature de la convention.

3. Préfecture de l'Hérault : convention « ACTE »

Madame le Maire expose au conseil la convention « ACTE », convention qui permet de dématérialiser les délibérations.

Délibération : Votée à l'unanimité

4. Convocation des conseils municipaux

Madame le Maire propose de ne plus envoyer de convocations nominatives aux conseillers. Une convocation globale sera envoyée par mail.

Décision communale : les conseillers acceptent à l'unanimité

5. Personnel communal

Suite au conseil disciplinaire du 10 décembre 2020 l'employé communal n'a pas subi aucun blâme.

La secrétaire de Mairie demande à modifier ses horaires afin de partir plus tôt pour éviter de partir avec la nuit.

Les horaires proposés par le conseil sont les suivantes :
8h30 – 13h00 et 13h45 – 16h30 jusqu'à la trêve hivernale.

A compter de ce jour chaque décision prise par le conseil municipal concernant les employés communaux sera notifiée par des notes de service.

6. Urbanisme

D.I a. Maison à la BRAUNHE

D.I a. Terre agricole

C.U b. sur parcelle 497 en prévision d'un permis de construire

7. Assainissement/Eau

Demande de devis à BRL pour communication entre Château d'eau et forage

8. Voirie

- Travaux de la Frégère début février
- Place du FRAÏSSE début des travaux le 14 janvier 2021

9. Question(s) diverse(s)

- Fond de concours de la part de la Communauté des communes.
- Proposition de la part de la Communauté des Communes Grand Orb de mutualiser certains aspect des communes, un formulaire sera à renseigner.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h20.

Le Maire,
TOLUAFE Sylvie